



Conviction Autocalls

Une autre manière d'investir dans les autocalls

Les autocalls : un coupon prédéfini et un fonctionnement complexe



Rappel des caractéristiques principales d'un produit autocall

Les autocalls sont des produits financiers structurés, sous format de titres de créance*, disposant des caractéristiques suivantes :

■ Un coupon potentiel

Il s'agit de la rémunération versée à l'investisseur. Sa valeur est fixée au lancement du produit. Son paiement est conditionné à l'évolution d'un sous-jacent de référence (souvent un indice boursier tel que l'Euro Stoxx 50®) ;

■ Un mécanisme de rappel anticipé automatique

En cas de hausse ou de performance nulle du sous-jacent par rapport à son niveau initial («point d'entrée»), l'investisseur perçoit le, ou la somme des, coupon(s) et l'intégralité du capital investi.

Dès lors, le produit est arrêté avant l'échéance («rappel anticipé automatique»); en l'absence de rappel anticipé automatique, le produit est remboursé au terme de son échéance contractuelle (maturité) ;

■ Le risque de perte en capital à l'échéance

Celui-ci est lié à la performance du sous-jacent à l'échéance par rapport à une barrière de risque en capital. Cette barrière détermine le niveau du sous-jacent en dessous duquel l'investisseur subira une perte ; si celle-ci est franchie, l'investisseur supportera l'intégralité de la baisse du sous-jacent à l'échéance par rapport au point d'entrée.

Exemple :

Autocall avec une barrière de risque en capital à -40%

Scénario 1	Scénario 2
La performance du sous-jacent à l'échéance est comprise entre 0% et -40% par rapport au point d'entrée	La performance du sous-jacent à l'échéance est de -50% par rapport au point d'entrée
L'investisseur bénéficiera de la protection du capital à l'échéance > pas de perte en capital**	L'investisseur subira l'intégralité de la baisse du sous-jacent à l'échéance > soit une perte en capital de 50%**

* Tel qu'un Titre Négociable à Moyen Terme ou un Euro Medium Term Note.

**Hors fiscalité et prélèvements sociaux et hors frais liés au cadre d'investissement (ex. : contrat d'assurance vie, de capitalisation, comptes-titres ou compte PEA).



Avantages d'un autocall

Une définition claire du potentiel de gain ou de perte à l'échéance

Les conditions d'obtention du coupon, ainsi que les conditions de perte du capital à l'échéance, sont connues à l'avance et définies de manière claire et précise.

Une protection conditionnelle du capital à l'échéance

A l'échéance, si le mécanisme de rappel anticipé automatique n'a pas été activé, le capital initial est conservé tant que l'indice sous-jacent n'a pas atteint la barrière de risque en capital.



Inconvénients d'un autocall

Un fonctionnement complexe

Nécessite d'un suivi régulier

L'autocall a une durée de vie limitée et non connue à l'avance (en cas de rappel anticipé). L'investisseur doit donc surveiller régulièrement l'évolution des marchés, les éventuels paiements de coupons et/ou le rappel anticipé du produit, et s'il le souhaite, réinvestir dans un nouvel autocall.

Absence de diversification

Investir dans un autocall, c'est être tributaire :

- d'un unique sous-jacent;
- d'un unique point d'entrée;
- d'un unique point de sortie.

Par ailleurs, le risque de crédit est important car il est concentré sur l'émetteur du titre de créance.

Plafonnement des gains

En cas d'activation du mécanisme de rappel anticipé automatique, l'investisseur ne bénéficie pas d'une indexation intégrale à la hausse de l'indice sous-jacent en raison du plafonnement du gain.



Le fonds Conviction Autocalls

Une solution innovante qui cherche à offrir les avantages des autocalls dans un portefeuille diversifié d'autocalls (sous format d'instruments financiers à terme (dérivés)) géré activement par une équipe expérimentée.

Pour une clientèle
d'investisseurs avertis.
Horizon d'investissement
≥ 5 ans

Objectif de performance clair



Notre objectif¹, au travers d'une **gestion discrétionnaire**, est la **recherche d'une performance moyenne annualisée** (nette de frais) supérieure à **4% au-delà de l'EONIA capitalisé²** sur l'horizon d'investissement, en contrepartie d'un **risque de perte en capital** en cas de baisse des marchés actions européens.

Simplicité



Fonds ouvert, éligible au PEA, **sans maturité et avec une liquidité quotidienne**.

Plus besoin de surveiller les points d'entrée, de sortie (échéance) et de chercher des opportunités pour réinvestir son capital.

Diversification des caractéristiques des autocalls



Une **sélection d'autocalls** (sous format d'instruments financiers à terme (dérivés)) diversifiés en termes de sous-jacents choisis parmi les marchés actions européens, de points d'entrée, de points de sortie et de barrières de risque en capital.

Le risque de crédit est limité.

¹L'objectif de gestion ne constitue ni une garantie de rendement, ni de capital.

Ce fonds n'est pas un fonds à formule. La Société de Gestion ne garantit pas que l'objectif de gestion sera atteint, même en cas de conservation des parts sur la période d'investissement recommandée.

La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du fonds³. Une baisse très importante des marchés actions entraînera une baisse de la valeur liquidative du fonds.

² L'EONIA capitalisé est le taux de rendement d'un placement réinvesti chaque jour au taux EONIA (taux de rémunération des dépôts interbancaires de la zone Euro calculé par la Banque Centrale Européenne au jour le jour). ³ La valeur liquidative du fonds ne suivra pas forcément l'évolution des marchés actions en raison notamment des caractéristiques mêmes des Autocalls (produits dérivés) utilisés, en particulier du fait des barrières de risque en capital et/ou de l'effet de plafonnement des gains.

“ Le fonds Conviction Autocalls: une solution clé en main ”

Quelle est la différence entre le fonds Conviction Autocalls et un produit autocall ?

Produit autocall sous format de titre de créance	Le fonds Conviction Autocalls
Un seul point d'entrée et un seul point de sortie	Diversification des points d'entrée et de sortie
Un sous-jacent unique	Possibilité d'utiliser plusieurs sous-jacents au travers de différents autocalls (sous format d'instruments financiers à terme (dérivés))
Un objectif de coupon	Un objectif de performance potentielle
Risque de crédit lié à l'émetteur de l'autocall	Risque de crédit très limité
Non éligible au PEA	Éligible au PEA
Pas d'acte de gestion	Gestion discrétionnaire



Comment est géré le fonds Conviction Autocalls ?

Notre équipe d'experts sélectionne et gère activement un portefeuille diversifié d'autocalls au sein du fonds.



Une sélection rigoureuse

Les autocalls sont sélectionnés selon une analyse approfondie de leurs caractéristiques (type d'autocalls, maturité, sous-jacent, barrière de risque en capital, point d'entrée ...) et des conditions de marché.

Un suivi strict quotidien

Le suivi du risque du fonds est effectué quotidiennement.

“ L'équipe de gestion prend en charge le suivi des opportunités d'investissement ”

Une gestion active des positions

L'équipe de gestion prend en charge le suivi des opportunités d'investissement (réinvestissement en cas de rappel anticipé, de réallocation ou d'échéance de positions), ainsi que la gestion des éventuelles prises de profit / réductions de positions (via la vente d'autocalls avant leur échéance).

Les autocalls sont intégrés au portefeuille en fonction de leur niveau de risque et de leur impact sur le gain moyen attendu, le risque global et la diversification du portefeuille.

L'exposition aux marchés actions européens est ainsi variable dans le temps. Par conséquent, le fonds pourrait ne pas être exposé aux autocalls sur de très courtes périodes.

Il n'y a aucune garantie que les décisions de gestion produiront les résultats escomptés. Par conséquent, l'objectif de gestion peut ne pas être atteint et l'investisseur peut subir des pertes en capital.

Une double approche

La stratégie d'investissement du fonds combine deux approches complémentaires :

1

Une approche stratégique consistant à sélectionner les autocalls présentant les caractéristiques suivantes :

- Maturité : 3 à 6 ans*
- Sous-jacent : principaux indices boursiers actions européens
- Contributeur principal à la recherche de réalisation de l'objectif de gestion.

Sa pondération peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net du fonds

* Au moment de l'investissement

2

Une approche tactique consistant à sélectionner les autocalls présentant les caractéristiques suivantes :

- Maturité : 1 à 3 ans*
- Sous-jacent : indice boursier actions européen, indice boursier actions sectoriel européen ou action de la zone Euro
- Complément de performance qui sera, en général, supérieure à celle de l'approche stratégique en contrepartie d'un risque plus important.

Sa pondération peut représenter jusqu'à 35% de l'actif net du fonds

Une équipe d'experts

Nous gérons
des produits dérivés
« **autocalls** »
depuis plus de 10 ans

12

experts ayant
en moyenne
10 ans d'expérience

8,7

milliards*
d'Euros d'actifs
sous gestion

*Source : AXA Investment Managers Paris
au 29/09/2017, données non auditées.

Les risques

L'investisseur s'expose principalement aux risques suivants au travers du fonds

Risques généraux

Risque de perte de capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas restitué même si les investisseurs conservent leurs parts pendant la durée de placement recommandée.

Risque lié à la période de chargement du portefeuille (« Ramp-Up »)

Durant le « Ramp-Up » (qui peut s'étendre sur plusieurs mois), la gestion du fonds peut sensiblement différer de celle visée dans la stratégie d'investissement dans la mesure où le fonds n'est pas exposé intégralement à la stratégie autocalls. Durant cette période, la performance du fonds pourra dès lors être inférieure à la performance recherchée dans le cadre de l'objectif de gestion.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Lorsqu'elle gère le fonds, la Société de Gestion utilise un processus d'investissement, des techniques et une analyse du risque spécifiques dans ses décisions d'investissement,

mais il n'y a aucune garantie que ses décisions produiront les résultats escomptés. En particulier, la Société de Gestion peut ne pas sélectionner les types d'autocalls ou les indices actions, secteurs ou actions comme sous-jacents de référence des autocalls qui auraient offert la meilleure performance. En outre, la Société de Gestion peut décider de ne pas exposer le fonds intégralement à la stratégie autocalls durant une période où une exposition intégrale aurait eu une meilleure performance. Par conséquent, l'objectif de gestion peut ne pas être atteint et l'investisseur peut subir des pertes en capital.

Risque des marchés actions

Les cours des actions et indices actions sur le marché boursier peuvent fluctuer en fonction des prévisions ou des attentes des investisseurs. La baisse des marchés actions peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du fonds. Une baisse très importante des marchés actions entraînera une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux

Le risque de taux est le risque de dépréciation des instruments de taux (long et/ou court terme) découlant de la variation des taux d'intérêt. A titre d'exemple, le prix d'une obligation à taux fixe tend à baisser en cas de hausse des taux d'intérêt. Le fonds est indirectement sensible aux évolutions des taux d'intérêt via ses investissements en autocalls : en cas de hausse sensible des taux d'intérêt, la valeur des actifs pourrait baisser.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'utilisation par le fonds d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré (« OTC »), le fonds est exposé au risque que la contrepartie ne remplisse pas ses obligations de performance dans le cadre des OTC (notamment les autocalls). Le défaut de la contrepartie (ou le manquement de la contrepartie à l'une quelconque de ses obligations) dans le cadre de ces opérations peut avoir un effet défavorable significatif sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

Risques liés aux opérations de financement sur titres et risques liés à la gestion des garanties financières

Ces opérations et les garanties qui y sont relatives sont susceptibles de créer des risques pour le fonds tels que :

- (i) le risque de contrepartie (tel que décrit ci-dessus),
- (ii) le risque juridique,
- (iii) le risque de conservation,
- (iv) le risque de liquidité (c'est-à-dire le risque résultant de la difficulté d'acheter, vendre, résilier ou valoriser un titre ou une transaction du fait d'un manque d'acheteurs, de vendeurs, ou de contreparties), et, le cas échéant,
- (v) les risques liés à la réutilisation des garanties (c'est-à-dire principalement le risque que les garanties financières remises par le fonds ne lui soient pas restituées, par exemple à la suite de la défaillance de la contrepartie).

Risque de liquidité

Le fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers à terme par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du fonds dans son ensemble.

Par ailleurs, le fonds peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le fonds investit ou de ceux reçus en garantie, en cas, notamment, de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié aux dérivés

Le fonds utilise des dérivés qui sont des dérivés de gré à gré à des fins d'investissement et/ou de couverture. Ces instruments sont volatils et peuvent être soumis à différents types de risques, y compris, mais sans limitation, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque juridique et le risque opérationnel. De plus, les investissements dans des dérivés de gré à gré peuvent avoir une liquidité limitée sur le marché secondaire et il peut être difficile d'évaluer la valeur d'une telle position.

Pour ces raisons, rien ne garantit que les stratégies utilisant des instruments dérivés atteindront l'objectif prévu.

Les risques

Risques spécifiques liés aux autocalls

Risque lié à l'investissement dans des dérivés à barrière

Le fonds est exposé à des produits dérivés dont la valorisation dépend du niveau des sous-jacents à certaines dates d'observation. La sensibilité de la valorisation du fonds aux variations de prix des sous-jacents est accrue à proximité de ces dates, en particulier, sur certains niveaux de marchés pouvant amplifier à la hausse ou à la baisse l'effet de variation de marché des sous-jacents.

Risque de participation partielle à la hausse du marché actions

Entre leur date de lancement et leur maturité, l'évolution de la valeur des autocalls peut s'écarter de celle de leurs

sous-jacents actions ou indices actions. En particulier, la performance de ces produits depuis le lancement est limitée à la hausse du fait du mécanisme de plafonnement des gains (coupons conditionnels) ; par conséquent, le porteur de parts peut ne bénéficier que partiellement de la hausse des sous-jacents actions ou indices actions.

Risque lié à la volatilité implicite

Le fonds est exposé à des produits dérivés dont la valorisation dépend de variables non observables directement sur les marchés financiers et difficilement observables par l'investisseur. En particulier, une hausse de la volatilité implicite du sous-jacent provoque le plus souvent une baisse de la valorisation des

produits dérivés, qui entraîne une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de réinvestissement lié au rappel anticipé ou à une échéance d'autocall

Un autocall a une maturité variable et peut être rappelé par anticipation à une date de rappel. En cas de rappel anticipé d'un autocall, ou d'une échéance, le fonds peut être soumis à un risque de réinvestissement car le fonds peut ne pas être en mesure de le remplacer par un autocall offrant des caractéristiques similaires.



Les caractéristiques

Essentiel

Fonds	Conviction Autocalls
Forme juridique	OPCVM prenant la forme d'un fonds commun de placement de droit français
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de lancement	4 juin 2018
Code ISIN	FR0013311057
Durée de placement recommandée	5 ans
Minimum de souscription initiale	5 000 €
Valorisation	Quotidienne
Devise de référence	EUR
Souscription/rachat	Chaque jour jusqu'à 12h00 (souscription sur la VL du lendemain)
Frais de souscription non acquis au fonds	2% max.
Frais de gestion pour la Part C	1,55% max.
Frais de gestion indirects max.	0,50%
Frais de surperformance	Néant
Frais d'entrée et de sortie acquis au fonds	Néant
Société de Gestion	AXA Investment Managers Paris

Profil de risque et de rendement - SRRRI

Risque plus faible ← Risque plus élevé →
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



Echelle de 1, rendement potentiellement plus faible, à 7 rendement potentiellement plus élevé.

La catégorie de risque ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Compartiment. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

Le Fonds n'est pas garanti en capital. L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRRI) devrait être équivalent à celui d'un fonds investi en actions visant une volatilité annuelle maximum de 25%.

Avertissement

Ce document promotionnel est exclusivement conçu à des fins d'information et la responsabilité d'AXA Investment Managers ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ce document. Ce document ne constitue ni un élément contractuel, ni une proposition, ni un conseil, ni une sollicitation ou une incitation à l'investissement ou à l'arbitrage, une offre de vente ou achat d'instruments financiers ou de titres. AXA Investment Managers Paris ne déclare ni ne garantit (de manière explicite ou implicite) et ne sera pas responsable de la véracité, l'exhaustivité, l'objectivité ou l'exactitude d'une information, prévision, déclaration (explicite ou implicite) contenue dans ce document. L'investisseur potentiel ne doit en aucun cas fonder sa prise de décision d'investissement sur ce document car il est incomplet et il ne contient pas les informations suffisantes pour une prise de décision adéquate. Les informations contenues dans ce document sont partielles et susceptibles d'être modifiées ou d'évoluer sans préavis. Toute proposition de souscription doit être faite en accord avec les prospectus et document d'information clé en vigueur (la « **Documentation du Fonds** ») du fonds Conviction Autocalls (le « **Fonds** »). Celle-ci contient les informations essentielles qui ne sont pas présentes dans ce document et auxquelles doit se référer tout acheteur potentiel lors de sa prise de décision. Ces dernières remplacent, modifient et complètent ce document dans son intégralité. Préalablement à toute souscription, l'investisseur devra prendre connaissance de la Documentation du Fonds. Toute décision d'investissement devra être prise de manière discrétionnaire par l'investisseur sur la base des informations et des données contenues dans la Documentation du Fonds à l'exclusion des informations contenues dans ce document. Lors de sa prise de décision d'investissement, il est recommandé à l'investisseur d'avoir recours à des conseillers financiers, comptables, fiscaux, légaux ou autres qui lui fourniront leur propre évaluation des risques, performances ou tout autre conseil. AXA Investment Managers n'offre pas aux investisseurs de tels conseils financiers, comptables, fiscaux, légaux ou autres. La Documentation du Fonds sera remise aux investisseurs, sur simple demande, préalablement à toute souscription et mis à disposition du public par AXA Investment Managers Paris, Tour Majunga - 6 place de la Pyramide 92908 PARIS – La Défense cedex.

Le Fonds est un FCP de droit français agréé par l'AMF. Il est autorisé à la commercialisation en France.

AXA Investment Managers Paris décline toute responsabilité eu égard à ces informations et notamment s'agissant d'une quelconque omission d'information. Par ailleurs, AXA Investment Managers Paris attire votre attention sur le fait qu'aucune information figurant dans ce document ne constitue une déclaration ou engagement sur les performances futures de portefeuilles gérés par AXA Investment Managers Paris ou par toute autre personne. AXA Investment Managers Paris ne prévoit pas et n'est, en aucun cas, obligé de mettre à jour les informations figurant dans ce document. Les parts du Fonds ne sont ni émises, ni garanties, ni par AXA Investment Managers Paris, ni par ses filiales, ni par aucune autre organisation ou professionnel de l'investissement.

Rédacteur : AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga – 6 place de la Pyramide 92908 PARIS – La Défense cedex. Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-08 en date du 7 avril 1992 S.A au capital de 1 384 380 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506

Design & Production : Internal Design Agency (IDA) | Janvier 2018 | 4-9940 | Crédit photos : Gettyimages